



Lycée
Jean
Perrin
Marseille

Procès-verbal du Conseil d'Administration (CA) du mardi 15 décembre 2020

* Ouverture du CA à 17h45

* Le quorum est atteint : 20 participants

* Rappel de l'ordre du jour:

I) Adoption du PV du dernier CA (celui du mardi 1er décembre 2020);

II) Règlement intérieur du CA;

III) Lycée Général et Technologique: PRELP 2021 (Plan Régional d'Équipements des Lycées Publics) et sorties d'inventaire et conventions;

IV) Greta Marseille Méditerranée: Contrats et conventions, admissions en non-valeur;

V) Questions diverses.

I) Adoption du PV du dernier CA (celui du mardi 1er décembre 2020): VOTE A L'UNANIMITÉ

→ La dernière version se trouve être la n°3 transmise ce jour via Atrium,

→ Il est signalé sur le procès-verbal du 1/12/2020 qu'il est noté que Mme BARALE était présente or tel n'était pas le cas.

II) Règlement intérieur du CA : VOTE A L'UNANIMITÉ

→ M. LUCCHINI indique qu'il existait un règlement interne au lycée Jean Perrin. Il propose de passer à la lecture du projet de ce règlement intérieur, document annexé à la convocation du CA;

→ Messieurs VODSLON et MONGE insistent notamment sur les phrases soulignées en rouge sur le règlement proposé (cf. pièce jointe);

→ M. LUCCHINI souligne le fait que ce projet avait été travaillé avant sa présentation en entretien avec les représentants du personnel dont M. VODSLON, lors d'une réunion de travail organisée dans son bureau. De même, il précise que le texte reprend les bases juridiques existantes sur le site officiel d'État "Légifrance" (dans la partie consacrée au Code de l'Éducation), en y greffant quelques ajustements, comme sur les horaires. Le rôle du Proviseur est donc d'être un "modérateur".

→ **Il est donc procédé à l'analyse des 11 articles rédigés sur ce règlement:**

- la partie introductive, les articles de 1 à 2 inclus et de 4 à 8 inclus, ainsi que l'article 11, ne sont pas soumis à modifications;
- l'article 3: "au moins 3 j" est remplacé par "de préférence";
- l'article 9 : le paragraphe entier est remplacé par : "le projet du procès-verbal du secrétaire de séance est déposé, dans un délai maximum d'une semaine, auprès du secrétariat du chef d'établissement. Ce dernier le transmet à chaque membre du CA. Le procès-verbal de la précédente séance sera alors approuvé lors du CA suivant et inséré sur Atrium après son adoption et vote définitif par le CA. Une fois validé, le chef d'établissement veille à ce que le procès-verbal soit transmis aux autorités et aux membres du CA. L'ensemble des actes validés sera disponible sur le site internet du lycée;
- l'article 10: le paragraphe entier est remplacé par : La liste des présents, avec mention de leur qualité, est annexée au procès-verbal ainsi que les déclarations préalables, motions, etc..

III) Lycée Général et Technologique: PRELP 2021, Sorties d'inventaire et Conventions VOTES A L'UNANIMITÉ

IV) Greta Marseille Méditerranée: Contrats et conventions, admissions en non-valeur VOTES A L'UNANIMITÉ

→ **Mme BOYER** : il a été rajouté sur le PRELP un devis d'achats de rideaux pour les bureaux des CPE ainsi que pour du mobilier pour les sciences. Les blocs ne se classent pas mais au sein de chacun d'entre eux des priorités sont définies. Elle signale les demandes d'achat pour l'internat d'auto-laveuses, matelas, bureaux et armoires.

→ **M.LIABOEUF**: Présentation du PRELP 2021 avec plusieurs lignes budgétaires prévues (points du document) pour un montant initial total de 568.878,73€ TTC. Ce dossier comporte une partie scientifique et technique.

- Equipements liés à une ouverture de section (transfert du Bac Pro TCI et CAP RCI) : Affectation prioritaire en matériels;
- Renouvellement/complément en postes de travail et périphériques;
- Renouvellement/complément du mobilier-équipement général: Service Général, mobilier atelier, MDL, salle du CA;
- Renouvellement/complément des équipements pédagogiques et SEP (Section d'Enseignement Professionnel, en lycée / Syndicat de l'Education Populaire): Actualisation des équipements pour Bac techno SI, équipements pour FABLAB, modernisation des équipements CPGE, équipement de la salle de musculation, support BTS CPI.

→ **Mme BARALE**: consécutivement à la dernière réforme des 1ères et terminales, n'y aurait-il pas de lignes particulières portant sur des matériels liés au changement de programmes ?

→ **M. LUCCHINI**: non, tout avait été antérieurement prévu et réalisé.

→ **Mme BOYER**: les enseignants doivent faire remonter leurs demandes en matière de besoins matériels notamment en sciences auprès de **M. Peyrat**.

→ **M.LIABOEUF**: l'an dernier, les sciences ont été priorisées avec l'achat d'un réacteur pour un montant de 50.000 euros.

→ **Mme BARALE**: s'agissant des imprimantes ?

→ **Mme BOYER**: cela rentre dans la catégorie des équipements en postes de travail et périphériques, d'où la nécessité de commencer à réfléchir et préparer le prochain PRELP 2022.

→ **Mme BARALE**: s'agissant des sanitaires ?

→ **Mme BOYER**: cela fait partie du budget pour travaux.

→ **M. MONGE**: quand aura-t-on le retour de la Région pour ce PRELP ? Peut-on débattre sur la question des ordres de priorité proposés dans ce programme?

→ **Mme BOYER**: le retour de la Région se fera vers mai-juin 2021 et la modification du classement reste possible.

→ **M. VODSLON**: demande que la direction communique sur les caractéristiques du PRELP auprès des enseignants.

→ **M. LUCCHINI**: donne son accord sur la diffusion du document à condition que cette information reste présentée au sein de la communauté éducative.

→ **M. MONGE**: demande des précisions sur la partie consacrée au FABLAB.

→ **Mme CHIBOUB (Linda)**: sur la thématique "salle de musculation", les personnes sont de plus en plus nombreuses à s'y rendre. Il s'agirait d'être sensibilisé sur les nombreux risques de blessures engendrées par la présence de vieilles installations. Il est décidé de proposer en choix numéro 2 le renouvellement de la salle de musculation

V) Questions diverses

A) Evolution de la carte des formations (M. LIABOEUF)

1) Ouvertures de sections prévues à la rentrée 2021:

- 1.a) 1ère bac pro (Technicien en chaudronnerie industrielle) et L3 DNMADE (mention Objet);
- 1.b) Déplacement du Magasin Général (réduction de la surface initiale).

2) Hypothèses à l'étude, en attente des décisions du CTA de janvier 2021

- 2.a) Transfert de la première année du BTS Maintenance des Véhicules au Lycée Mistral;
- 2.b) Transfert du BTS «Conception de Processus et Réalisation de Produits» du lycée du Remparts;
- 2.c) Transfert du CAP «Réalisation en Chaudronnerie Industrielle» du lycée Eiffel d'Aubagne;
- 2.d) Création d'un BACHELOR «technicien projets en ingénierie numérique» (Formations Complémentaires d'Initiative Locale).

→ **M. MONGE** : ce BACHELOR est-il diplômant?

→ **M. LIABOEUF** : Pas avant deux ans de fonctionnement et après inscription au répertoire national de certification professionnelle afin que cela soit considéré comme un titre professionnel. La formation CPRP comptera au final 49 élèves dont 15 issus du Lycée du Remparts.

→ **M. MONGE** : Pourrait-on occuper le FABLAB à raison d'une demi-journée voire une journée par semaine afin de l'ouvrir aux élèves et développer des projets interdisciplinaires?

→ **M. LUCCHINI**: Il se pose toujours la même contrainte, celle de l'encadrement. S'agissant de la question posée par Mme VARRIOT (Chimie) sur la pérennisation des postes, le rectorat donnera les moyens.

3) Ouvertures de formations en apprentissage

- 3.a) Bac professionnel «Technicien d'Usinage»
- 3.b) BTS «Conception de Processus et Réalisation de Produits»

B/ Calendrier prévisionnel des travaux

→ **M. LUCCHINI** :

- le SSI, structures des bâtiments F et J, demi-pension, rénovation ECS et chauffage, Installation de la chaudronnerie au bâtiment G et Sûreté phase 2;
- Passage de la Commission de Sécurité (semaine du 14 décembre);
- Volonté de disposer d'un SSI moderne avec gestion opérationnelle centralisée depuis la loge;
- Quelques informations: un nouveau lycée revient à 35 millions €, 1 collège à 15 millions €. En comparaison, les travaux sur le plateau technologique (avec plasturgie et une partie de l'internat)

reviendraient à 35 millions € (le bâtiment G à 15 millions €). La subvention annuelle du Conseil Régional s'établit habituellement à 200.000€;

- Visite du système de sécurité du Lycée Dumont D'Urville (Toulon): systèmes de tourniquets installés avec badges et deux sas hermétiques. Pour le LJP, on partirait sur deux entrées distinctes (Doize et entrée actuelle).

- Rencontres avec les acteurs publics: voirie, RTM afin d'étudier le réaménagement de la piste cyclable et la vidéo-protection à l'extérieur.

→ **Mme BARALE** : interventions sur la date de réouverture de la demi-pension (fin juin pour être prêt début septembre) et sur la potentielle entrée côté Doize.

→ **Mme BOYER** : après prise de contact avec la Région, les internes seront remboursés à hauteur de 50% (1/09 au 12/10) pour les frais de demi-pension.

→ **M. VODSLON** : les élèves non internes auraient-ils un espace pour déjeuner au chaud?

→ **M. LUCCHINI** : Il s'agit des salles de DS 1 et 2.. Une communication du CVL sera effectuée.

Fin de réunion: 19h25